



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint
	Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Alexandre DUNAND, M. Jordane FONTAINE, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD
Excusé :	M. Martin STAUB
Secrétaire :	M. Philippe REVILLET

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30 et souhaite la bienvenue à tous les membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2017
2. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG (Association des Communes Genevoises) relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle « la Saga des Géants » de la compagnie Royal de luxe soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79. LAC)
3. Projet de résolution de la commission de la mobilité, des routes et de la sécurité
4. Communications de l'exécutif

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents après deux légères modifications demandées par Mme Marie-Agnès Dougoud.

2. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG (Association des Communes Genevoises) relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle « la Saga des Géants » de la compagnie Royal de luxe soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79. LAC)

M. le président informe les membres présents de la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle « la Saga des Géants » de la compagnie Royal de luxe soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79. LAC).

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

M. René Grept demande s'il s'agit des géants qui vont remplacer la Lake Parade.

Mme Anne Jaggi précise qu'il s'agit de spectacles qui ont eu lieu à d'autres endroits et qu'ils ne vont pas tout le temps revenir ici.

M. Alexandre Dunand prend la parole et précise que c'est exceptionnel.

Mme Marie-Agnès Dougoud croit savoir que ce spectacle vient du Nord de la France et de Belgique.

M. Raoul Florez précise que le Conseil municipal peut s'y opposer.

M. Alexandre Dunand prend la parole et propose de voter.

M. Nicolas Hafner estime qu'il serait possible de faire d'autres choses avec CHF 200'000.--.

M. Anne Jaggi lui demande s'il connaît ce spectacle, il lui répond qu'il voit à peu près de quoi il s'agit en soulignant la somme astronomique.

M. Nicolas Hafner reprend la parole et trouve dommage que cet argent ne soit jamais destiné à des artistes locaux.

M. Raoul Florez nous informe que si certains membres le désirent, il existe une procédure pour s'y opposer.

M. Alexandre Dunand prend la parole en précisant qu'il est fréquent que les communes s'y opposent, mais que le 2/3 des communes qui s'y opposent est plutôt rare voire n'est jamais arrivé.

M. Alexandre Dunand revient sur la présentation très intéressante de l'ACG et estime que le Conseil municipal devrait voter chaque décision une par une, qu'on s'y oppose ou pas. Il rajoute que c'est ce qui se fait la plupart du temps et que cela ne coûte pas grand-chose de voter. Il estime que l'opposition par les conseils municipaux a été introduite il y a 2 ou 3 ans, que cela n'est quasiment jamais arrivé ou alors dans un cas bien précis.

M. Nicolas Hafner demande s'il s'agit des 2/3 des communes.

M. Alexandre Dunand répond en précisant qu'il s'agit des 2/3 des communes, ou un tiers représentant la moitié de la population du canton.

M. Raoul Florez estime que si cela était utilisé tout le temps cela serait très compliqué.

M. Alexandre Dunand reprend la parole en disant que si c'était le cas, l'ACG ne fonctionnerait plus.

M. Alexandre Dunand précise qu'il s'agit d'un organe exécutif et que s'il était législatif, cela reviendrait à avoir un deuxième Grand Conseil.

M. Raoul Florez demande si le Conseil municipal veut voter.

M. Alexandre Dunand propose de voter chaque décision de l'ACG, en précisant que cela est vite fait.

M. Raoul Florez propose de soumettre au vote la proposition de M. Alexandre Dunand qui est acceptée à l'unanimité.

Puis, M. Raoul Florez passe au vote la décision de l'ACG qui est acceptée par 5 voix pour, 3 voix contre et deux abstentions.

3. Projet de résolution de la commission de la mobilité, des routes et de la sécurité

M. Raoul Florez nous informe que les membres présents ont tous dû recevoir le document envoyé par M. Alexandre Dunand le vendredi 10 mars et qu'ils en ont pris connaissance. Il passe la parole au président M. René Grept.

M. René Grept remercie M. Alexandre Dunand pour le sérieux de son travail et pour l'investissement qu'il y a consacré. Il précise que ce document n'a été envoyé que vendredi, car la Commission s'est réunie lundi et que certains ajustements ont été nécessaires avant l'envoi de ce document.

M. René Grept précise que M. Alexandre Dunand propose une autre voie que celles qui ont été envisagées jusqu'à présent. A savoir, un contournement de Soral par l'Est. Dans le développement très complet de cette résolution, des arguments figurent dans l'étude de Maître Fabjan qui a été mandaté par l'exécutif de notre commune.

M. Alexandre Dunand intervient et précise qu'il s'agit d'arguments du Département de M. Luc Barthassat provenant du plan d'actions 2015 – 2018 de la DGT.

M. René Grept précise que les points suivants figurent à la page 8 de l'avis de droit de Maître Fabjan : hiérarchie du réseau routier, accidentologie, gains pour les transports publics, aspect environnemental, contraintes géométriques, capacité du canton à garantir son quota de surface d'assolement à long terme.

Il poursuit et précise que dans ce projet de résolution, tous les points factuels qui ressortent par rapport à la problématique de circulation sont en première page. Puis en 2^{ème} page, l'aspect des propositions concrètes avec comme intitulé « Exposé des motifs ».

Selon lui, ce projet de résolution est complet, il est convaincu de sa pertinence afin qu'une proposition qui émane de la commune soit étudiée par les autorités. Il espère que ce projet sera retenu par les membres présents et qu'ils l'accepteront.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

M. Alexandre Dunand précise que ce projet de résolution intervient maintenant en raison de l'échéance de fin mars donnée par le Conseil d'Etat, pour une étude qui sera faite en fonction des critères qui ont été définis dans le document de la DGT 2015 – 2018.

Le but de faire cette résolution à ce moment précis, est de maintenir la pression et de s'assurer que notre projet continue d'être étudié, mais également afin que le Conseil d'Etat ne se défasse pas en argumentant que tout trajet sur Suisse serait impossible. Il pense qu'il est intéressant de montrer qu'il existe d'autres solutions qui doivent être étudiées en parallèle et ne pas arriver à fin mars, que l'échéance soit respectée, et qu'il ne soit plus possible de rentrer en matière avant d'avoir un financement.

M. Alexandre Dunand précise que cette résolution est également adressée au Conseil d'Etat, mais pas seulement à M. Luc Barthassat, afin que tous les collègues du Conseil d'Etat en prennent conscience et par conséquent de s'assurer des meilleures chances d'avoir un vrai projet d'étude.

Mme Céline Fontaine demande si tout ce qui est proposé impacte les routes françaises et si cela implique une communication ou une collaboration avec le territoire français.

M. Alexandre Dunand lui répond en lui expliquant que la logique n'est pas de regarder le côté frontière, mais le côté le plus cohérent dans l'espace complet de la Champagne genevoise et le Genevois français.

M. René Grept prend la parole et explique qu'il s'agit d'une proposition qui va dans le sens du Grand Genève et rappelle que la plupart du tracé qui est proposé est en France. D'où la difficulté de ce côté-là, mais d'où le gain sur la surface d'assollement qui n'est pas impactée sur Suisse.

M. Alexandre Dunand précise que le but est de présenter une solution supplémentaire à ce qui a été déjà demandé par la commune, dans le but de démontrer que des solutions ont été proposées et que désormais il n'y a pas d'excuses.

Il poursuit en prenant l'exemple de la surface d'assollement.

M. Raoul Florez prend la parole et précise qu'il ne s'agit pas d'une solution, mais d'une variante.

M. René Grept est tout à fait d'accord avec le président et précise que le terme variante a déjà été utilisé et qu'elle permet de faire sauter le verrou de la surface d'assollement, mais pas celui du financement. Cela ouvre également certaines portes à une aide fédérale éventuelle, ainsi qu'à une participation de ce projet « Grand Genève » évoqué dans les médias.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

M. René Grept rajoute que ce projet de résolution n'est pas uniquement destiné au trafic privé, mais également aux transports publics, notamment pour une ligne France – Suisse. Il mentionne également l'accès pour la mobilité douce, et fait référence à notre magnifique piste cyclable.

M. Alexandre Dunand prend la parole et précise qu'il s'agit de se positionner en offrant une solution plutôt que de se plaindre en permanence, ce qui est essentiel selon lui afin que ce projet soit retenu et non pas oublié d'ici un an. Selon lui, une opportunité existe actuellement et nous devons mettre toutes les chances de notre côté.

Mme Marie-Agnès Dougoud souligne la richesse du projet en mentionnant l'évitement du village de Crache, ce qui démontre que ce n'est pas seulement Soral qui est concerné.

M. René Grept prend la parole et souligne qu'il ne s'agit pas que d'une route en France pour la tranquillité des Suisses, mais faire une route en France pour le trafic pendulaire et pour éviter les villages de Crache et de Soral.

M. Alexandre Dunand rajoute qu'il y a des solutions possibles, des alternatives, le but n'est pas le tracé qui est définitif, il s'agit plutôt de démontrer qu'il y a des solutions par l'Est, ce qu'il est particulièrement intéressant d'étudier.

Mme Marie-Agnès Dougoud demande ce que veut dire la phrase suivante dans le projet de résolution : en plus de contourner Soral et Crache, le passage par l'Est permet d'éviter, en partie, Cartigny en limitant l'attractivité du flux.

M. Alexandre Dunand répond que le trafic arriverait sur la route de Soral, un peu plus loin que Soral. Il précise que les deux trafics qui arrivent à Soral se croisent au milieu, puis un tiers part sur Laconnex et deux tiers sur le reste, selon l'étude qui a été faite par Soral à l'époque. Donc, en partant de ce principe-là, en reportant ces deux trafics sur celui-là, les automobilistes trouveront moins intéressant de revenir sur Soral et passer par Cartigny, mais plutôt prendre les routes de contournement de Sézenove pour aller direction le barreau nord, projet de route qui est aussi en état assez avancé. Il rajoute que les deux ensembles, plus la décision prise par Cartigny qui est l'essai de l'interdiction de tourner, va permettre la limitation du trafic. Il rajoute que Cartigny est extrêmement favorable et content que ce genre de choses arrive, car de leur côté, ils ont déjà une route de contournement.

Mme Marie-Agnès Dougoud estime que pratiquement et actuellement, peu de voitures qui partent en direction de Lully remontent sur le contournement de Sézenove, elles passent Lully puis Confignon.

M. Alexandre Dunand lui répond en précisant qu'il y a quand même pas mal de véhicules qui montent, en ajoutant que cela risque de changer, notamment avec le barreau nord qui va être construit rapidement. Il termine en citant le déclassement des surfaces agricoles qui vont permettre ce développement.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

M. Nicolas Hafner demande si le projet en étude est actuellement le A.

MM. Grept et Dunand lui répondent qu'il n'y a pas de projet en étude.

M. Alexandre Dunand explique que la DGT n'a pas communiqué, mais que la seule chose qui lui a été montrée, est un passage par Certoux au bord de la Laire, en expliquant que c'est ce qui avait été présenté en 2014 par la commune, mais que la DGT n'a pas confirmé qu'elle allait l'étudier.

M. Raoul Florez prend la parole, mentionne son désaccord, explique que ce projet a été payé, qu'il va être étudié et qu'il ne sera pas enterré.

M. Alexandre Dunand espère que cela sera le cas.

M. René Grept précise qu'il s'agit de l'étude faite par Trafitec.

M. Gérard Fontaine prend la parole et rappelle qu'une autre variante a été proposée à l'époque, celle-ci passait par le chemin des Noyers.

M. Raoul Florez rappelle qu'il s'agit d'une variante pour laquelle les conseillers vont voter, mais que l'exécutif va continuer à parler de ce qui peut se faire sur notre territoire. Il précise que cette solution est selon lui la plus simple, puisque la variante proposée est en majeure partie en France, ce qui va engendrer d'autres discussions et autorisations.

M. René Grept reprend la parole en disant qu'il s'agit d'une proposition de proposer une variante.

M. Raoul Florez résume qu'actuellement il y a une variante totalement en Suisse et une variante totalement en France.

M. Alexandre Dunand estime que cela est à double tranchant, en précisant qu'en France, si le financement est obtenu cela peut être fait en deux ans.

M. René Grept mentionne le viaduc de Millau qui a été réalisé deux fois plus rapidement que la tranchée couverte de Vézenaz.

M. Raoul Florez n'aimerait pas que cela débouche sur une route d'évitement, en plus du trafic actuel que nous connaissons à Soral.

M. René Grept prend la parole et mentionne la phrase suivante qui est dans le projet de résolution : cependant, l'affectation des routes de Rougemont et de Crache serait à revoir pour garantir le report des deux douanes sur la nouvelle (par exemple limiter l'accès pour les TPG, commerces et riverains). Finalement, une collaboration complète entre la France et la Suisse est indispensable et nécessaire pour ce projet fédérateur pour le Grand Genève.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Il termine ce point en précisant qu'il s'agirait de supprimer deux douanes pour en créer une.

M. Nicolas Hafner demande si nous pouvons supprimer une douane.

M. Alexandre Dunand lui répond qu'il ne s'agit pas d'une suppression, mais d'une limitation.

M. René Grept rajoute qu'il s'agit de limiter les accès à l'image de ce qu'a fait Cartigny, ainsi que d'autres villages du canton de Genève. Il mentionne différents exemples : accès riverains limité, tranches horaires possibles, ainsi que d'autres mesures qui peuvent être mises en place.

Il pense qu'il faut mettre l'accent sur ce nouveau point d'entrée et que par conséquent, les français ne pourront pas dire que nous leur enlevons une entrée, puisque factuellement il y aura une douane supplémentaire.

M. Alexandre Dunand rajoute que le trafic qui vient actuellement de Soral II passe par le rond-point de Viry, et que par conséquent, quitte à avoir un trafic, il vaut mieux le concentrer sur un flux le plus longtemps possible et ne pas le laisser se démultiplier par toutes les petites routes.

M. Raoul Florez demande ce qu'il en est du double échangeur.

M. Alexandre Dunand lui répond que si l'Etat fait bien son travail, il va empêcher les sorties le matin.

M. René Grept reprend la parole en estimant que cela ne sera pas possible.

M. Alexandre Dunand estime qu'une fois que nous aurons une route d'évitement, le matin, nous pourrions bloquer la douane et le problème sera résolu.

M. René Grept estime que l'arrivée du futur échangeur est un argument supplémentaire pour mettre la pression sur la route de contournement. Car selon lui, le trafic va passer de 10'000 véhicules à 20'000 véhicules par jour à Soral.

Mme Anne Jaggi pense que la commune de Viry serait également satisfaite d'avoir un trafic limité.

M. Alexandre Dunand rappelle que le trajet actuel se situe uniquement sur la commune de Saint-Julien, ce qui n'est pas négligeable pour la France, car dès que cela devient intercommunal les choses se compliquent.

M. Raoul Florez rappelle que nous n'allons pas laisser tomber les projets précédents et que cette résolution qui va être votée par le Conseil municipal, va venir comme mesure supplémentaire.

M. René Grept rappelle que dans le projet de résolution, une phrase mentionne : en parallèle à toutes études de tracé sur Suisse, déjà analysées par la commune.

M. Raoul Florez précise que jusqu'à présent les personnes rencontrées travaillant sur la problématique du trafic, semblent à ce jour favoriser un projet suisse.

M. Alexandre Dunand reprend la parole et précise que le but de ce projet de résolution est d'inciter les autorités à penser à tout.

M. Raoul Florez passe au vote la résolution qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE RESOLUTION ET PLAN (P.8 – P.11)

Contournement de Soral par l'Est : une solution possible pour la Champagne et la France voisine.

Le Conseil municipal considérant :

- l'exaspération des habitants de Soral relative à la situation inacceptable des conditions de circulation dans le village ainsi que les nuisances persistantes depuis des années ;
- que malgré les efforts déjà entrepris pour limiter la vitesse dans le village, le niveau d'insécurité à l'égard des piétons, notamment les enfants, reste critique ;
- le manque de trottoirs et l'étroitesse des rues du village, inadaptés à une telle charge de trafic ;
- que les habitants de Crache sont dans la même situation inacceptable ;
- le volume des flux de trafic, en moyenne de 10'262 voitures par jour ouvré, transforme ce réseau secondaire en réelle pénétrante urbaine ;
- l'étude d'un contournement du village faite en 2014 mandatée par la commune de Soral ;
- le projet de loi PL 12018 ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour la réalisation du contournement routier du village de Soral, en suspens devant la commission « Travaux » du Grand Conseil ;
- l'existence du groupe « Technique mobilité pendulaire » regroupant tous les acteurs du Grand Genève pour la question de mobilité transfrontalière pour le genevois français et la champagne genevoise ;
- la pétition P 1956, pour la construction d'une route d'évitement à Soral, déposée le 29 septembre 2015 munie de 1051 signatures, adoptée et renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil ;
- les discussions des 23 janvier et 6 mars 2017, notamment, de la Commission des routes, de la mobilité et des transports de la commune, en faveur de toute solution possible de réalisation du contournement du village de Soral,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

- le nouvel accès ouest en cours de réalisation à Saint-Julien ;
- le projet d'un échangeur autoroutier (jonction) sur l'A40 à Viry ;
- la pétition P 1472, pour l'aménagement de l'horaire de fermeture de la douane de Soral II, ainsi que l'amélioration de la sécurité des piétons à Soral, déposée le 7 avril 2004 munie de 242 signatures, adoptée et renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil ;
- les projets immobiliers récemment réalisés et ceux à venir sur la commune de Viry augmentant la nécessité de la création d'une ligne de transports publics « Viry-Bernex », ainsi que l'augmentation continue du flux de trafic frontalier ;

sur proposition d'Alexandre Dunand avec la Commission des routes de la mobilité et des transports,

DECLARE

- demander aux autorités cantonales d'étudier le tracé de route transfrontalière ci-joint, dit « Contournement par l'Est », permettant l'évitement du village de Soral mais aussi celui de Crache en France voisine et ce en parallèle à toutes études de tracé sur Suisse. Et d'entreprendre cette démarche conjointement avec les autorités françaises dans le cadre du Grand Genève, en utilisant par exemple le groupe existant COPIL « Technique mobilité pendulaire » regroupant déjà tous les principaux acteurs concernés.
- inviter l'Exécutif communal à donner copie de la présente au Grand Conseil et à informer régulièrement le Conseil municipal de toutes suites données à ce dossier.

Exposé des motifs

Soral connaît un trafic insupportable. En effet, le flux traversant les 2 douanes de Soral est passé de 4'177 voitures par jour ouvré en 2000 à 10'262 en 2015 soit la plus forte augmentation du nombre d'entrée sur le territoire genevois (+146% sur 15 ans !) si on met de côté la petite douane de Dardagny (2'237 en 2015 +152%). Ayant notamment engendré deux pétitions adoptées et renvoyées par le Grand Conseil au Conseil d'Etat, cette situation est maintenant reconnue par tous comme **inacceptable**.

Sans vouloir exemplifier et détailler une fois encore la problématique, cette résolution a pour but de démontrer que des solutions existent. En parallèle à toutes études de tracé sur Suisse déjà analysées par la commune, il est proposé de contourner le village de Soral avec un tracé par l'Est. Ce trajet, principalement sur France, permettrait aussi le contournement du village de Crache qui subit les mêmes conditions insupportables. Par conséquent, il est essentiel qu'une étude conjointe soit réalisée entre le Canton de Genève et les autorités françaises. De ce fait, l'existence du groupe « Mobilité pendulaire » regroupant déjà tous les principaux acteurs concernés pourrait être utilisée afin de faciliter et d'accélérer les discussions.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

En plus de contourner Soral et Crache, le passage par l'Est permet d'éviter, en partie, Cartigny en limitant l'attractivité du flux passant par la route des Lolliets en direction de Laconnex. Le village français de Thairy via l'entrée ouest de Saint-Julien verrait lui-aussi aussi un trafic diminué.

Il apparait que ce tracé a de multiples avantages et que ces derniers répondent d'ores et déjà à la plupart des critères définis par le plan d'action du réseau routier 2015-2018 de la DGT en vue de juger de la pertinence de la mise à l'étude technique d'une éventuelle route de contournement des villages traversés par un important trafic de transit.

En effet, les critères suivants remplissent déjà les conditions pour une mise à l'étude technique : le volume de trafic (en transit par rapport à la localité, en pointe, les niveaux de saturation), les nuisances (sonores subies par les riverains, pollution, dégradation de la route), la géométrie actuelle de l'itinéraire (sentiment d'insécurité, points durs de franchissement, aménagement pour les modes de mobilité douce).

Concernant la hiérarchie du réseau routier, les routes traversées dans Soral sont classées dans le réseau secondaire. Cette classification paraît inadaptée à ce trafic de plus de dix mille voitures passant par le centre du village. Il s'apparente de manière évidente à un volume de réseau primaire. En sortant ce flux du village, ce tracé permettrait de reporter ce trafic des douanes de Soral I & II sur une potentielle nouvelle douane, dite Soral III, le tout en ayant peu d'impact sur les autres entrées. Tout en gardant une entrée sur Suisse par Soral via cette nouvelle douane, nécessaire à la cohésion de la région, ce contournement est donc cohérent vis-à-vis de la hiérarchisation du réseau routier. En effet, il redirige le flux de trafic vers le réseau primaire existant et à venir : la route de Soral, le contournement de Sézenove et le projet de barreau Nord à Bernex. Afin d'éviter un appel d'air, il serait cependant nécessaire de limiter les possibilités d'entrées et de sorties au niveau de l'échangeur autoroutier sur l'A40 en projet à Viry en fonction des horaires.

Au regard de gain potentiel pour les transports publics, ce tracé leur est aussi profitable en assurant une circulation fluide aux lignes TPG actuels (« L » et bus scolaire). Mais aussi il permettrait la création d'une ligne de bus transfrontalière, Viry-Bernex, en passant par cette nouvelle route et arrivant dans Soral par la douane de Soral I. Actuellement, il ne semble pas possible d'un point de vue pratique ou technique de faire passer cette ligne par la route de Rougemont et la douane de Soral II ou encore à travers le village de Crache. Tout en précisant que le besoin de cette ligne est reconnu et même inscrit dans le « Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 – Projet d'agglomération de 3ème génération » (Carte : Schéma d'organisation TC, Bus secondaires).

En ne touchant peu (ou voir pas du tout) de terrain agricole sur territoire suisse, ce tracé permet au canton de conserver quasiment intact son quota de surface d'assolement à long terme. Ce qui semble être un élément essentiel au vu des difficultés rencontrées par ce dernier pour respecter cette contrainte fédérale.

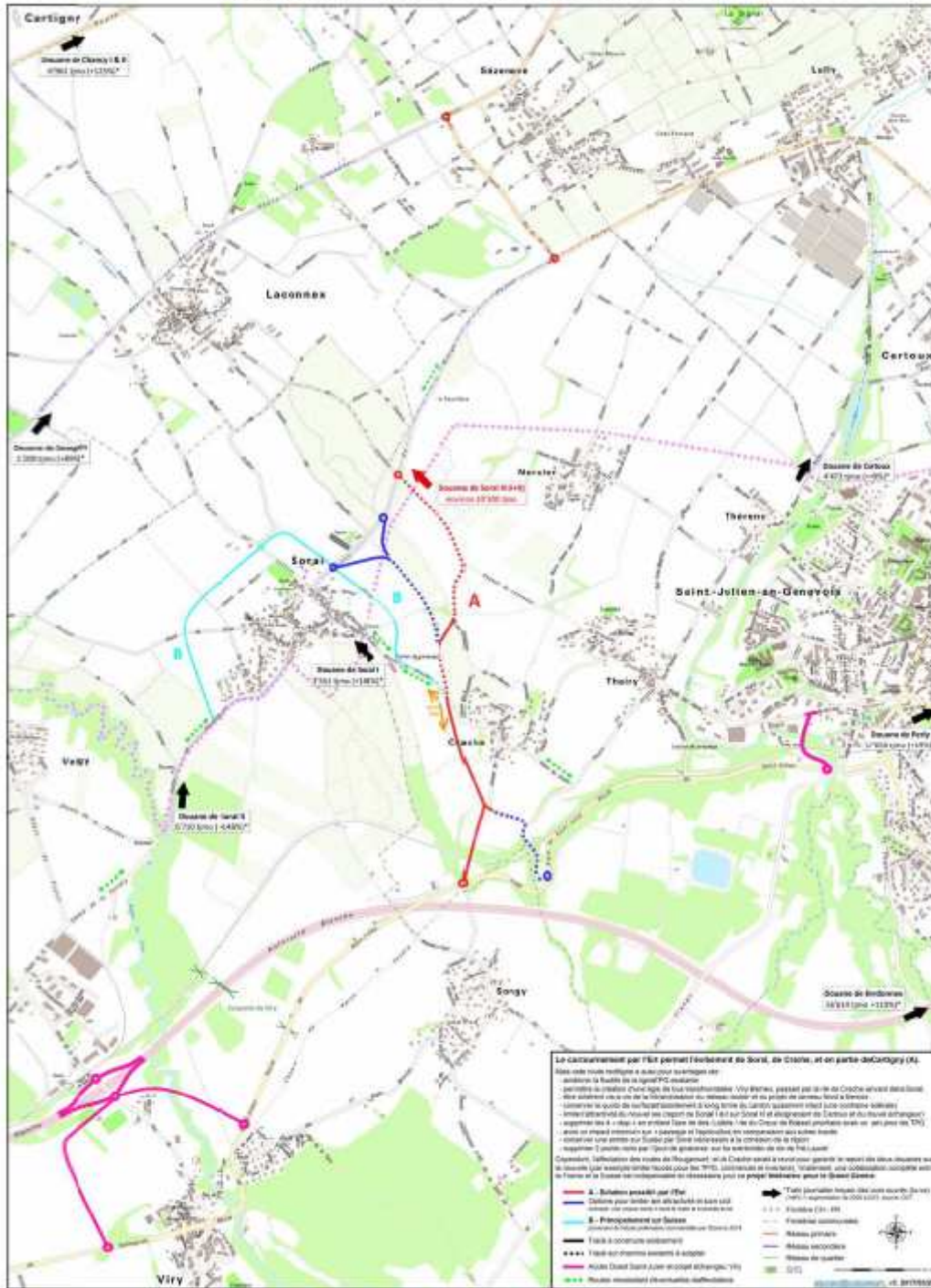
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Au niveau de l'accidentologie, il est évident que les risques d'accidents et le niveau d'insécurité qu'accusent les piétons s'en trouverait bien réduit. Aussi, ce tracé devrait être accompagné de l'ajout de giratoires sur les extrémités de route de Pré-Lauret (contournement de Sézenove). Ce qui permettrait la suppression de deux points noirs du réseau routier genevois. Enfin, cette nouvelle route laisserait la possibilité de supprimer l'intersection munie de quatre signaux « Stop » en mettant l'axe route des Lolliets et la route du Creux de Boisset prioritaire avec un gain notable pour les lignes TPG.

Cependant, le financement, les contraintes géométriques et l'aspect environnemental du tracé envisagé devraient faire l'objet d'analyses plus approfondies. Concernant ce premier, les sources pourraient être multiples au vu de l'aspect transfrontalier du projet. Notons que ce trajet semble avoir un impact minimum sur la faune, la flore, le paysage et l'agriculture en comparaison à d'autres tracés envisageables en étant notamment le plus direct. Précisons aussi que cette trajectoire ne nécessiterait que peu de remembrement parcellaire.

Pour tous les motifs évoqués, **il est demandé au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités en engageant les procédures d'études et les démarches nécessaires afin d'analyser la faisabilité d'un contournement de Soral par l'Est** en parallèle à toutes études de tracé sur Suisse. Finalement, une collaboration complète entre la France et la Suisse est indispensable et nécessaire pour ce projet fédérateur pour le Grand Genève.

Contournement de Soral par l'Est : une solution possible



4. Communications de l'exécutif

Rétablissement du point à l'ordre du jour pour rétablir toutes questions ou propositions qu'elles soient orales ou écrites

M. Raoul Florez nous informe que M. Alexandre Dunand désire rajouter à l'ordre du jour le point des « Divers ».

M. Alexandre Dunand prend la parole et nous explique plus précisément le point qu'il désire rajouter : questions et propositions orales des conseillers municipaux. Il précise que le but est de mettre un point à l'ordre du jour et si quelqu'un a une question orale, qu'il puisse la poser librement au Maire ou aux adjoints. S'ils sont en possession des informations, de les délivrer tout de suite ou d'y répondre une prochaine fois, ce qui se fait très fréquemment. Il rajoute que le but n'est pas de rajouter des débats et d'éviter que les gens se sentent obligés de se préparer peu, ce qui est à son sens une forme de barrière.

M. Raoul Florez estime que selon lui, il n'y a pas de barrière pour s'exprimer. Il rappelle que par expérience de ces 15 dernières années, les divers ont pris de plus en plus de temps. A la fin, les divers prenaient deux fois plus de temps à traiter que les points qui étaient à l'ordre du jour. Il rajoute que lors d'un changement de législature, il a été décidé d'introduire un système pour poser des questions 5 jours avant la séance du Conseil. Il rappelle que toutefois, nous ne sommes pas fermés comme des huîtres et prend l'exemple d'une question posée ce jour par Mme Marie-Agnès Dougoud qui sera traitée durant cette séance du CM. Selon lui, ces divers n'ont fait que rallonger les séances du Conseil et que cela est devenu épouvantable.

M. Alexandre Dunand reprend la parole et estime qu'au sein du Conseil les débats sont démocratiques, son but étant d'enlever pour lui une forme de barrière et de réintroduire les questions orales ou écrites, comme cela se fait à sa connaissance dans toutes les communes. Selon lui, il est très intéressant de pouvoir se poser des questions, tout en gardant un minimum de rigueur au cas où ces questions ne pourraient pas être débattues, elles pourraient être traitées la fois suivante. Il comprend que par le passé cela ne s'est pas forcément toujours passé idéalement, toutefois, selon lui, au sein du Conseil actuel, les échanges se passent correctement. Selon lui, cela n'est pas une contrainte supplémentaire pour l'exécutif, tout en étant une option supplémentaire pour les conseillers municipaux, qu'il trouve essentielle au débat démocratique, ce qui est encore plus enrichissant et intéressant pour la commune.

M. Raoul Florez demande s'il y a des remarques.

M. René Grept prend la parole et nous informe qu'il a consulté la LAC et rappelle que l'article 24 s'intitule : droit d'initiative des conseillers municipaux. Il cite : un conseiller municipal seul ou avec d'autres conseillers, exerce son droit d'initiative conformément aux procédures prévues dans le règlement du Conseil municipal. A sa connaissance, il n'y a pas de point dans le règlement du Conseil municipal de Soral qui interdise cette pratique. Il rajoute qu'il exerce

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

notamment ce droit sur les formes suivantes : a) projet de délibération, b) questions écrites ou orales. Il termine en précisant que d'autres modes d'intervention peuvent être définis dans le règlement du Conseil municipal, ce qui implique qu'il est possible d'en rajouter, mais pas d'en supprimer.

Selon lui, il n'y a pas matière à discuter, il s'agit d'un droit qui est régi par une loi qui fait l'objet d'un article.

M. Raoul Florez rappelle que ce qui est fait actuellement a été soumis à l'approbation du Service de la Surveillance des Communes et qu'il n'y a rien d'illégal.

M. René Grept estime que pour lui, cela est contraire à la LAC.

M. Alexandre Dunand précise qu'il s'agit d'un droit cantonal et que s'il n'est pas possible de poser des questions orales, la loi n'est pas respectée même si le règlement dit autre chose.

M. Raoul Florez demande à qui on ne permet pas de poser des questions.

M. Alexandre Dunand lui répond que c'est ce qui lui a été dit en début de législature.

M. Raoul Florez estime qu'il s'agit d'une façon de polémiquer et que cela est dommage.

M. René Grept reprend la parole en disant qu'il ne s'agit pas de polémiquer, mais de rajouter la possibilité de s'exprimer.

M. Raoul Florez répond et rappelle que de toute façon la décision appartient au Conseil municipal, et qu'il donne simplement son avis. Selon lui, la méthode actuelle n'a jamais été mise en place dans le but de supprimer la parole à qui que ce soit.

M. Alexandre Dunand reprend la parole et rappelle que le but de sa démarche est simplement de remettre ce droit, qui selon lui est élémentaire et qu'il va continuer à poser ses questions écrites 5 jours avant les séances du Conseil.

M. Nicolas Hafner prend la parole et pense que si une question pertinente devait être posée en fin de Conseil, elle devrait être prise en compte.

M. Raoul Florez lui répond par l'affirmative en précisant que les questions qui devront être traitées soient réfléchies et que les débats restent sereins.

M. Raoul Florez propose de voter pour remettre le point à l'ordre du jour qui s'intitulera « propositions et questions individuelles », cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance à Bernex concernant la mise à jour du plan directeur 2030

M. Alexandre Dunand prend la parole et nous informe qu'en compagnie d'autres membres du Conseil municipal, il a assisté à la séance qui concernait la 1ère mise à jour du plan directeur 2030. Il nous informe que les communes ont jusqu'au 16 juin pour donner leur préavis positif ou négatif et faire part de leurs demandes, notamment pour Soral, en demandant que la route de contournement fasse partie de ce plan directeur. Selon lui, il serait important qu'elle soit inscrite sur les cartes. Il estime qu'il serait intéressant de mettre sur pied une commission ad'hoc, ou alors un groupe de travail qui serait intéressé par le domaine. Selon lui, il est pertinent pour Soral de faire des demandes autres que simplement la route de contournement. Il mentionne que la commune de Laconnex pense refuser le plan directeur, au cas où la route de contournement ne ferait pas partie du plan directeur. Il rajoute qu'il y a beaucoup de domaines et que cela est très compliqué. Toutefois, il estime qu'il serait intéressant que le Conseil municipal se penche dessus, afin que nous ne laissions pas passer cette consultation qui se terminera le 16 juin.

M. Nicolas Hafner demande quels sont les sujets mis à part celui qui concerne la route.

M. Alexandre Dunand lui répond que cela touche beaucoup de choses, que pour Soral il y a le plan localisé de quartier, l'environnement, le plan des gravières.

M. Raoul Florez intervient et nous informe que les exécutifs de la Champagne vont se rencontrer le lundi 3 mars.

M. Alexandre Dunand reprend la parole et nous indique que nous devons voter en émettant des considérants ou des réserves.

M. Raoul Florez demande quelles sont les personnes qui seraient prêtes à créer un groupe de travail.

M. René Grept demande si cela ne devrait pas se faire dans le cadre d'une commission existante.

M. Alexandre Dunand répond qu'il est ouvert à toute proposition, une commission temporaire ou ad'hoc. Selon lui, la question primordiale étant d'avoir un maximum de personnes afin d'être certain de ne rien oublier.

M. Raoul Florez exprime son inquiétude pour Soral en se projetant en 2035, avec le futur développement de Bernex et celui de la France voisine. Il est selon lui, impératif que le village de Soral soit évité.

M. Raoul Florez demande à Didier Jaccard ce qu'il a pensé de la séance à Bernex.

Il lui répond qu'effectivement les choses sont inquiétantes, qu'il s'agit d'un plan directeur 2030 et qu'il faudrait avoir le temps de se pencher sur l'ensemble, tout précisant que selon

lui le travail est phénoménal. Il estime que la démarche collective des exécutifs de la région est une bonne chose et le travail peut être réalisable si chaque commune se penche sur son périmètre.

M. Didier Jaccard estime que cette démarche est cohérente avec toutes les propositions qui sont menées par la commune et notamment avec le projet de résolution, il termine en ajoutant que la problématique de la mobilité est attaquée sur différents angles.

MM. Grept, Dunand et Jaccard sont volontaires pour constituer un groupe de travail.

Création d'une commission Inter-Champagne

Suite à un courrier envoyé par la commune d'Avully en octobre 2016 qui proposait aux communes de la Champagne de créer une commission Inter-Champagne, M. Alexandre Dunand pense qu'il serait intéressant d'y répondre favorablement. Il estime que deux représentants pour la commune de Soral serait idéal.

M. René Grept estime que nous devons de toute façon donner une réponse à la commune d'Avully.

M. Raoul Florez prend l'exemple de la séance des Maires et adjoints de la Champagne qui se réunit deux fois par an depuis de nombreuses années. Il précise qu'il s'agit de réunions qui sont très bien structurées, avec un procès-verbaliste, il profite de l'occasion pour nous informer que nous allons d'ailleurs engager un procès-verbaliste prochainement.

M. René Grept demande qui amène les sujets à l'ordre du jour de la séance de la Champagne.

M. Raoul Florez lui répond qu'une invitation est envoyée à chaque commune et que les différents exécutifs décident ou non d'y traiter un point.

Il rajoute que cela est constructif, il donne l'exemple de certains cas qui permettent d'unifier certaines pratiques, il prend l'exemple des jetons de présence, ou alors des soldes pour les pompiers.

M. Alexandre Dunand estime que dans un premier temps il ne sera pas nécessaire de donner des noms de personnes, mais de simplement répondre que deux personnes de la commune sont prêtes à participer à cette commission.

M. Lory Genoud émet des craintes relatives à un doublon qui pourrait être contre-productif entre l'exécutif et le législatif.

L'ensemble des membres présents étant d'accord avec cette proposition, M. René Grept rédigera une lettre de réponse qui sera adressée à la commune d'Avully.

Demande de pose d'un banc sur le coteau de la Feuillée

M. Raoul Florez nous fait part d'une lettre reçue à la Mairie de M. Guy Mermet qui demande à l'exécutif et au Conseil municipal d'étudier la possibilité de poser un banc sur le coteau de la Feuillée, afin de pouvoir observer le village de Soral ainsi que celui de Laconnex.

En sachant qu'un banc est en stock dans notre matériel, M. Gérard Fontaine propose de contacter M. Guy Mermet afin de définir de l'endroit exact où il aimerait disposer ce banc.

Cette proposition est acceptée par tous les membres du Conseil municipal.

Commission de l'environnement

Mme Joséphine Rodriguez nous informe qu'elle désire faire partie de la commission de l'environnement. L'ensemble des membres présents donnent leur feu vert et applaudissent la proposition de Mme Rodriguez.

Mme Anne Jaggi rappelle que la prochaine commission se réunira le 28 mars à 19h00.

Mme Anne Jaggi demande aux membres du Conseil municipal si certains désireraient changer de commission.

Pour éviter qu'une discussion parte dans tous les sens, il est décidé que cette question fera partie d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil.

TPG

Mme Anne Jaggi nous informe que le DETA est venu faire une proposition pour faire passer une ligne de bus transfrontalière.

Ce bus passerait sur le pont de Viry sans savoir pour l'instant, si le pont supporterait le poids d'un bus. Celui-ci emprunterait le chemin de l'Ancien-Château, sans savoir non plus si le bitume serait suffisamment épais.

Selon Mme Anne Jaggi, le bitume n'est pas suffisamment épais pour supporter le poids d'un bus plein.

M. Raoul Florez intervient et précise que cela fait partie des propositions du groupe de travail transfrontalier.

Mme Anne Jaggi reprend la parole et précise que cela intervient dans le cadre des travaux du groupe technique mobilité pendulaire et que le nom du groupe de travail a été renommé.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Mme Anne Jaggi nous informe que lors de cette séance, un passage par le chemin des Noyers a été évoqué. Toutefois, nous n'étions pas d'accord avec cette solution, puisque que les enfants l'utilisent pour aller à l'école. Par conséquent, il traversera Soral en prenant la route du Creux-de-Boisset.

Mme Anne Jaggi revient sur le chemin de l'Ancien-Château et nous informe qu'avec une route de meilleure qualité permettant le passage du bus, celui-ci serait suivi par les voitures, ce qui mettrait en danger les agriculteurs.

Mme Anne Jaggi rajoute qu'une solution de barrière a été proposée, celle-ci laisserait passer le bus et les agriculteurs, en précisant que la pose d'une barrière sera à la charge de la commune.

M. Alexandre Dunand demande si le chemin des Noyers est également concerné par une barrière.

M. Raoul Florez prend la parole et nous informe que les agriculteurs seront reçus le 22 mars par l'exécutif pour parler de ce sujet.

Ce bus transfrontalier devrait entrer en service à la fin de l'année.

M. Raoul Florez prend la parole et met en avant le coût important pour le contribuable, puisqu'il s'agit d'une vraie ligne de bus.

Mme Anne Jaggi, rajoute qu'aux heures de pointes ; celui-ci passera toutes les dix minutes.

Mme Anne Jaggi nous informe qu'un système de feux a été demandé au carrefour qui lui donnera la priorité.

Jardin d'Enfants

M. Raoul Florez nous informe que Mme Marie-Agnès Dougoud a désiré aborder le problème du jardin d'Enfants et passe la parole à Mme Anne Jaggi pour une synthèse rapide.

En préambule, Mme Anne Jaggi nous informe qu'une assemblée générale avec les parents et le nouveau comité est prévue le 14 mars.

Mme Anne Jaggi poursuit et nous fait part de différents problèmes structurels rencontrés au sein du Jardin d'Enfants. Afin de faire la lumière sur ces enjeux, il a été décidé de dissoudre le comité par souci de transparence et d'équité.

Une enquête va être requise et sera menée par un organe indépendant et externe afin de faire la lumière sur la situation.

Mme Anne Jaggi termine en nous informant que l'ancien comité a fait part de sa démission.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Suite à tout cela, elle rajoute que les deux jardinières sont en arrêt maladie.

Avant de clôturer la séance et étant donné que nous avons voté, M. Raoul Florez propose de mettre directement le point des questions individuelles à l'ordre du jour et demande s'il y a des questions.

Mme Marie-Agnès Dougoud prend la parole et demande si les chiffres du tout-ménage concernant les appartements sont corrects, étant donné que le loyer des deux appartements de 6 pièces est identique pour l'immeuble HM-Lup subventionné, que pour celui de l'immeuble ZD-LOC.

M. Raoul Florez prend la parole et nous informe que c'est l'Office du logement qui a fixé les loyers.

Mme Anne Jaggi prend la parole et mentionne une différence de CHF 50.-- pour l'appartement de 6 pièces.

Mme Marie-Agnès Dougoud dit que cela est étonnant, étant donné que pour les autres appartements, il y a chaque fois CHF 200.-- ou CHF 300.-- de différence.

M. Alexandre Dunand demande si nous avons reçu les chiffres finaux.

M. Gérard Fontaine lui répond négativement.

M. Raoul Florez demande s'il y a une autre question.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par M. le président à 20h10.